UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

DÉLIBÉRATION N°2022-23_041
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 13 décembre 2022

5. Affaires statutaire

Point n°5.1 - Renouvellement de la direction de l'Université Ouverte

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 24 Membres représentés : 9 Total : 33	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 4 Suffrages exprimés : 29 Pour : 29 Contre : 0

VU le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-3, L. 714-1 et L. 714-2 ;
VU les statuts de l'université de Franche-Comté en vigueur ;
VU les articles 16 et 22 des statuts de l'Université Ouverte ;
VU la délibération du conseil de gestion de l'Université Ouverte en date du 23 novembre 2022.

À la suite d'un appel à candidature à la direction de l'université ouverte, deux candidatures (annexées au présent document) ont été reçues : celle de M. Xiaowei SUN et celle de Mme Damienne BONNAMY. Les candidats ont été convoqués pour une audition devant le conseil de gestion de l'Université Ouverte le mercredi 23 novembre 2022 sous la présidence de la présidente de l'université de Franche-Comté.

Le conseil de gestion de l'Université Ouverte a émis un avis sur les candidatures reçues qui doit être présenté devant le conseil d'administration de l'uFC. Le conseil d'administration doit ensuite voter et proposer le/la candidat(e) à la Présidente de l'uFC

Les membres présents et représentés du conseil d'administration ont approuvé l'avis du conseil de gestion de l'Université Ouverte. Cette proposition est, à présent, soumise à l'avis de la présidente de l'université.

Besançon, le 3 janvier 2023

Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services

Thierry CAMUS

UNIVERSITÉ UFC DE FRANCHE-COMTÉ

Annexe / pièce jointe :
Annexe 5.1 :

- Statuts de l'Université Ouverte
- Délibération du conseil de gestion de l'université ouverte en date du 23 novembre 2022
- Candidature UO M. Xiaowei SUN - CA du 13 décembre 2022
- Candidature UO Mme Damienne BONNAMY - CA du 13 décembre 2022

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté

STATUTS DU SERVICE COMMUN de l'UNIVERSITE OUVERTE

PREAMBULE

Art. 1er - L'Université Ouverte de Franche-Comté, ci-après désignée "l'UO", est un service commun de l'université de Franche-Comté, ci-après désignée "l'UFC", tel que prévu à l'article 5 des statuts de l'établissement, régi par l'art. L.714-1 du Code de l'Education, d'une part, et le décret n° 95-550 du 4 mai 1995 relatif aux "services généraux des universités", d'autre part.

Art. 2 – L'UO a pour fonction de diffuser, de la façon la plus large, les savoirs universitaires afin de permettre à chacun de compléter, de façon désintéressée, sa culture et ses connaissances. En même temps, elle accroît la visibilité et l'audience de l'UFC dans l'ensemble de la région.

Art. 3 – Mode d'intervention de l'Université tout entière, l'UO participe à la mission de "développement et de diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique ; à la transmission et la valorisation du patrimoine culturel" telle que posée par l'article L. 123-3-4° du code de l'éducation et l'article 2, alinéa 3ème, des statuts de l'établissement.

Art. 4 – L'UO est accessible à tous les auditeurs régulièrement inscrits, sans considération d'âge, ni de diplôme.
Consacrée à la culture désintéressée, elle ne délivre aucun diplôme.

Art. 5 – Le service commun de l'UO est placé sous l'autorité et la responsabilité du Président de l'UFC.
L'UFC garantit le niveau culturel et scientifique des activités de l'UO.

TITRE I – STRUCTURE ET MOYENS

Art. 6 – Pour assurer sa mission, l'UO organise des cours et des conférences qui peuvent être complétés par des travaux pratiques sur le terrain, des visites et des voyages culturels.

Art. 7 - Pour son fonctionnement, l'UO est adossée à une association de la loi de 1901, l'Association de Développement des Activités de l'Université Ouverte, ci-après désignée "ADAUO", conventionnée avec l'UFC.

Art. 8 – L'UO dispose, en tant que de besoin, d'antennes locales réparties sur le territoire régional.
Ces antennes sont sous l'autorité de l'UFC.
Elles sont identifiées sous le sigle de l'UO complété par la mention de la localisation de l'antenne.
L'ADAUO est associée au fonctionnement des antennes.

Art. 9 – L'UO dispose d'un site web, hébergé sur un serveur géré par la direction générale des services de l'UFC, pour l'affichage des activités du service commun et de ses antennes.
L'ADAUO peut disposer sur ledit site d'une page dédiée.

Art. 10 – L'UFC met à la disposition du service commun la dotation en personnels, en matériels et en locaux nécessaire à son fonctionnement.
Outre la subvention obtenue au titre du contrat d'établissement, l'UFC affecte au service commun :

- le montant des droits versés par les auditeurs ;
- les subventions allouées par les collectivités territoriales et les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) ;
- les dons et legs.

TITRE II - ORGANES

Art. 11 – L'UO est administrée par un Conseil de gestion et par un directeur.

CHAPITRE I – LE CONSEIL DE GESTION

SECTION 1 - COMPOSITION

Art. 12 - Le Conseil de gestion se compose de membres répartis en trois catégories :

(a) Membres de droit :

- ✓ Le Président de l'UFC ou son délégataire
- ✓ Le fondateur de l'UO
- ✓ Le directeur de l'UO
- ✓ Le président de chacune des antennes locales
- ✓ Le directeur de chacune des composantes suivantes ou son délégué désigné *intuitu personae* pour la durée du mandat : SLHS, ST, SJPEG, SMP, UPFR des Sports, STGI
- ✓ Le chargé de mission à la culture scientifique de l'UFC

(b) Membres désignés par les organismes qu'ils représentent :

- ✓ Un représentant de la Région
- ✓ Cinq représentants des collectivités territoriales ou des EPCI accordant une subvention à l'UO

(c) Membres élus par l'ADAUO :

- ✓ Un représentant élu par le Conseil d'administration de l'association en son sein
- ✓ Deux représentants des auditeurs de l'UO élus lors de l'Assemblée générale annuelle de l'ADAUO

SECTION 2 – ATTRIBUTIONS

Art. 13 – Dans le cadre des actions engagées par l'UFC, le Conseil veille au respect des missions du service commun et gère l'ensemble des moyens dont dispose ledit service.

Art. 14 – Le Conseil discute et vote le projet de budget primitif de l'UO conformément aux instructions des services financiers et comptables de l'UFC.

Art. 15 – Le Conseil peut proposer des modifications des statuts du service commun.

Il adopte et modifie son règlement intérieur.

Art. 16 – Le Conseil, après audition des candidats à la direction du service commun, transmet un avis au Président de l'UFC.

SECTION 3 – FONCTIONNEMENT

Art. 17 – Le Conseil se réunit au moins deux fois par an en séance ordinaire.
Il peut se réunir en séance extraordinaire à la demande du directeur de l'UO ou du tiers des membres du Conseil.
Le Président de l'UFC peut donner mandat au directeur de l'UO de réunir le Conseil.

Art. 18 – Le Conseil est présidé par le Président de l'UFC ou par son représentant.
A défaut, le Conseil peut être présidé par le directeur de l'UO.

Art. 19 – Le chef des services administratifs de l'UO participe, à titre consultatif, aux séances du Conseil.

Art. 20 – Le Conseil ne siège valablement que si la moitié au moins des membres en exercice le composant est présente ou représentée.
A défaut, le Conseil fait l'objet d'une seconde convocation avec le même ordre du jour. Il siège alors sans condition de quorum.
Un membre du Conseil empêché de siéger à une séance peut donner procuration à tout autre membre du Conseil. Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Art. 21 - Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. Les refus de vote, abstentions, bulletins blancs ou nuls ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés.

CHAPITRE II – LE DIRECTEUR

SECTION 1 – DESIGNATION ET STATUT

Art. 22 – Le directeur de l'UO est un enseignant-chercheur titulaire en poste à l'Université de Franche-Comté.

Art. 23 – Le directeur de l'UO est nommé par le Président de l'UFC sur proposition du Conseil d'administration de l'UFC, après appel à candidatures.

Art. 24 – Le mandat du directeur est de quatre années. Il est renouvelable.
Le président de l'UFC peut mettre fin aux fonctions du directeur de l'UO. Il est alors procédé à une nouvelle désignation selon les modalités prévues à l'article 24 ci-dessus.

SECTION 2 – ATTRIBUTIONS

Art. 25 – Le directeur de l'UO administre le service commun par délégation du Président de l'UFC.

Art. 26– Le directeur prépare et exécute les décisions du Conseil.
Il prépare et exécute le budget du service commun.

Art. 27 – Le directeur de l'UO peut inviter au Conseil, à titre consultatif, toute personne dont il juge la présence nécessaire.

Art. 28 – Il a autorité sur les personnels affectés au service commun.

Art. 29 – Le directeur présente annuellement au Président de l'UFC un bilan de l'activité du service commun.

Nouveaux statuts proposés par le Conseil de gestion de l'Université Ouverte le 4 mai 2011, et adoptés, après modifications, par le Conseil d'administration de l'UFC, le 29 septembre 2011 (ils se substituent à ceux adoptés par le même Conseil le 29 octobre 1986).

À Besançon, le 10 octobre 2011.

Le président de l'université,

Professeur Claude Condé.

Besançon le, 28 novembre 2022

Extrait du procès-verbal du Conseil de Gestion du 23 novembre 2022 à 16h30, en salle H14, 47, rue Mégevand à Besançon

Les membres du Conseil de Gestion de l'Université Ouverte présents et représentés convoqués ce 23 novembre 2022, ordre du jour : audition des candidats à la fonction de direction de l'Université Ouverte, service commun de l'Université de Franche-Comté

Présents

- Macha WORONOFF, Présidente de l'Université de Franche-Comté
- Pascal DUCOURNEAU, Directeur de l'UFR SLHS
- Christophe LANG , Directeur de l'UFR SJEPG
- Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE, représentante Maire de Dole
- Michel WORONOFF, Professeur émérite

Présidents d'antenne

- Bernard BOUILLON, président du bureau de Vesoul
- Marie-Jeanne THUREL, présidente du bureau de Lons-le-Saunier
- Gilbert BARBIER, président du bureau de Dole
- Nicole PETITOT, présidente du bureau de Lure
- Roland BAULEY, président du bureau de Gray
- Jean-Marie BINETRUY, président de l'antenne de Morteau
- Ioan ROXIN, président de l'Antenne de Montbéliard

Administrateurs

- Michel VILLIER, administrateur élu, Besançon
- Véronique PRIEUR, administrateur élu, Besançon
- Jean-Claude CHEVALLIER, administrateur élu, Besançon
- Gérard PAVAGEAU, administrateur élu, Besançon
-

Secrétaires

- Patricia CYWINSKI, chef de service administratif

Excusés

- Jean-Baptiste GAGNOUX, maire de Dole représenté par Claire Bourgeois République
- Pierre JOUBERT, directeur de l'UFR SJEPG donne procuration à Christophe Lang
- Dominique GAUTHIER, présidente du bureau de Saint-Claude donne procuration à Bernard Bouillon
- Henri-Francis DUFOUR, représentant Pays Montbéliard Agglomération donne procuration à Ioan Roxin

Le 23 novembre 2022 madame BONNAMY Damienne, et monsieur SUN Xiaowei , ont été auditionnés pour le mandat à la Direction de l'Université Ouverte.
Les résultats des votes ont été les suivants :

- Madame Bonnamy Damienne a obtenu 17 voix
- Monsieur Sun Xiaowei a obtenu 1 voix.

15 personnes étaient présentes, et 3 représentés par procuration.

Madame la Présidente n'a pas participé au vote ainsi que madame Cywinski.

Xiaowei SUN
Adresse postale : 31 quai Veil Picard, 25000 Besançon
Téléphone mobile : 06 31 62 84 00
Adresse électronique : xiaowei.sun@univ-fcomte.fr
Maître de conférences, SJEPG, Université de Franche-Comté

À Madame la Présidente de l'Université de Franche-Comté
À l'attention de la direction des affaires juridiques de l'Université de Franche-Comté

Maison de l'Université
1er rue Claude Goudimel
25030 Besançon Cedex

Objet : candidature pour la direction de l'Université ouverte de l'Université de Franche-Comté

Madame la Présidente,

Maître de conférences en droit public à l'UFR SJEPG de l'Université de Franche-Comté depuis 2016, je me nomme Xiaowei Sun. J'ai l'honneur de vous présenter ma candidature pour la direction de l'Université ouverte au sein de notre établissement.

Près de dix ans d'intervention à l'Université ouverte m'ont permis de bien connaître ce lieu particulier de diffusion des savoirs et des arts, ainsi que de partage des idées et de la culture. Parmi les principaux caractères de cette institution, j'apprécie, en particulier, la liberté et l'ouverture, tant pour les intervenants que pour les auditeurs.

En effet, les enseignants chercheurs, chercheurs et autres professionnels peuvent bénéficier d'une voie plus libre, mais non pas moins rigoureuse, pour la diffusion des savoirs issus de leurs recherches ; tandis que les auditeurs, sans conditions d'âge et de diplôme, ont l'accès à presque toutes les disciplines universitaires.

L'Université ouverte constitue, de surcroît, une voie de communication pour notre université elle-même. Encore une fois, et sa liberté et son ouverture permettent d'associer plus facilement des interlocuteurs et partenaires, et de favorisent le rayonnement universitaire.

Les quarante ans de développement de l'Université ouverte ont permis de fonder un socle sur lequel de nouvelle voies peuvent être explorées, tout en maintenant les acquis et partenariats historiques.

Une première proposition que je me permets de vous présenter concerne la structuration du programme annuel de l'Université ouverte. Je propose une classification des activités de celle-ci par thématiques. Les thématiques peuvent être classées, par exemple, en fonciton des « collégiums » de l'Université de Franche-Comté, à quoi l'on peut ajouter des thématiques annexes telles que « Vie pratique » (comptabilité, cuisine, finance, informatique…), « Loisirs » (danse, musique et chant, yoga, méditation, œnologie…), « Arts plastiques » (dessin, peinture,

sculpture, gravure, arts textiles…). Cette classification est censée permettre une meilleure lisibilité du programme pour les auditeurs et le maintien d'un équilibre des matières proposées.

Une deuxième proposition concerne la dimension participative dans l'établissement du programme de l'Université ouverte. Plus précisément, je propose de constituer un comité scientifique, composé des représentants de l'Association pour le développement des activités de l'Université ouverte (ADAUO) d'une part, et des représentants des composantes de l'Université d'autre part, pour la fixation du programme de chaque année universitaire, par un avis consultatif adressé au conseil de gestion. La composition du comité prend en compte la diversité disciplinaire évoquée dans la proposition précédente. L'implication des interlocuteurs de notre institution a vocation à garantir la qualité de la diffusion des savoirs et à offrir plus de transparence.

Une troisième proposition consiste à faire développer les échanges au sein de l'Université ouverte. À ce titre, je propose d'organiser plus de conférences-débats sous forme de soirée-débat et d'atelier. L'intérêt est de susciter davantage d'échange et interaction entre le monde universitaire et le grand public. Il convient également de réanimer les sorties et voyages, alors suspendues à cause de l'épidémie.

Enfin, une quatrième proposition concerne le rayonnement international de l'Université ouverte. Les enseignants chercheurs et chercheurs d'origine étrangère de notre université sont une source précieuse pour le déploiement international. Leurs expériences pourront enrichir les réflexions partagées dans le cadre de l'Université ouverte. En outre, nos doctorants, nationaux comme étrangers, seront également bienvenus pour présenter leurs sujets de recherche devant les auditeurs de l'Université ouverte. À ce titre, une collaboration avec les écoles doctorales serait largement envisageable.

Ces quatre propositions n'épuisent pas mes réflexions sur l'avenir de l'Université ouverte, ouverte au-delà des âges, au-delà des disciplines et au-delà des frontières.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments dévoués.

Xiaowei Sun

Maître de conférences en droit public, SJEPG, Université de Franche-Comté

Besançon, le 18 octobre 2022

CURRICULUM VITAE

État-civil

- Nom patronymique BOILLON
- Nom marital BONNAMY
- Prénoms Damienne, Gisèle, Marie
- Date et lieu de naissance 7 Février 1958 à Villers-le-Lac, Doubs
- Nationalité Française
- Adresse 9 rue Clerc de Landresse, 25000 Besançon

Situation professionnelle

Maître de conférences (hors classe) de Droit Public à l'UFR SJPEG, Université de Franche-Comté

Membre du Centre de Recherche Juridique de l' UFC

Expérience professionnelle

Matières enseignées depuis 1982, année de mon recrutement :

Droit constitutionnel, Légistique, Finances publiques, Institutions administratives, Libertés publiques,
Histoire des Idées politiques, Droit électoral, Droit de l'action sociale, Droit de la bioéthique, enseignements dispensés dans les Filières Droit et AES.
Introduction au droit à l'INSPE (master MEEF Droit/Eco/Gestion), mineure Droit en Santé.
Droit de la communication en Licence Info-Com.

Autres champs d'intervention :

- Préparation interne et externe aux concours administratifs dans le cadre de l'IPAG,
- Formation des personnels territoriaux,
- Interventions en droit public général dans différents diplômes de l'UFR SLHS ;
- Encadrement de nombreux stages et mémoires,
- Organisation de conférences de préprofessionnalisation en liaison avec les administrations, les collectivités, les entreprises privées,
- Direction d'un service commun de l'UFC, l'Université ouverte, depuis 2011.

Responsabilités pédagogiques : co-direction du Deug "Connaissance du Monde contemporain de 1984 à 1992 avec C.-I. Brelot (UFR SLHS) ; direction du département AES de 1988 à 1993. Présidence de la section de Droit public de 2010 à 2021.

Activité scientifique :

Articles récents :

- « *L'Enseignement Supérieur pour tous* ou comment enseigner le socialisme ? L'exemple de l'université populaire de Besançon » in *Histoire de l'éducation populaire 1815-1945, Perspectives françaises et internationales,* ouvrage sous la dir. de C. Christen & L. Besse, Presses Universitaires du Septentrion, Lille, 2017, 15 p.

- « Famille, familles : entre petits secrets et grand mystère » in *Genre, famille et vulnérabilité,* mélanges en l'honneur de Catherine Philippe, ouvrage sous la dir. de A. Brobbel Dorsman, B. Lapérou-Schneider, L. Kondratuk, L'Harmattan, 2017, pp. 26-47.

- « Populariser l'enseignement du droit, de l'économie politique et de l'économie sociale au XIXe siècle (1814-1914) », *Revue d'Etudes Sociales*, 2020.

- « Une volonté pour la République : la question scolaire au risque d'une logique étatiste : la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privé », contribution aux *Archives parlementaires,* à paraître.

- « De la démocratie en la République bisontine » in *Mélanges Paul Delsalle,* à paraître aux PUFC.

Diffusion culturelle

L'Université Ouverte présente régulièrement des expositions et manifestations culturelles en réunissant divers partenaires. Chacune de ces manifestations est accompagnée d'une série de conférences dédiée.

* ***La peste au Moyen Age en Franche-Comté,*** février-mars 2012, en collaboration avec l'Institut Pasteur de Paris, BU Proudhon.

* ***De l'eau pour tous***, février-mars 2013, en collaboration avec la Maison Pasteur de Dole, des collègues de la Faculté des Sciences, le Service de Traitement des eaux de la Ville de Besançon, des spécialistes de l'art, des juristes puisque selon les Nations Unies : « Le droit à l'eau pour tous est une utopie à notre portée », BU Proudhon et Espace d'exposition du Centre diocésain (centre-ville).

* ***L'écrit, l'homme, le droit : une comparaison France-Chine***, janvier-février 2014, manifestation labellisée par le Commissariat français du Cinquantenaire, inaugurée par Mme le Vice-consul de Chine de Strasbourg à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire des relations diplomatiques entre la France et la Chine, BU Proudhon. Cette exposition a réuni l'Association franc-comtoise des amitiés franco- chinoises, le Centre franco-chinois du Notariat de Shanghai, la Chambre des Notaires de Franche-Comté, les Archives départementales, la Faculté de Droit. Une série de 20 conférences sur la Chine a été organisée durant l'année universitaire.

* ***De Vesontio à Besançon, tous les chemins passent par Rome***, mars 2016, Espace d'exposition du Centre diocésain. Cette importante exposition autour des trésors du lapidaire bisontin des débuts du christianisme (valeur assurée : 230 000 euros), des aquarelles romaines du Grand Prix de Rome, Maurice Boutterin, de la collection exceptionnelle (collection Pfister) de moulages d'art paléo-chrétien de l'ancien Grand Séminaire, des moulages de l'Université de Franche-Comté s'est doublée d'un colloque international les 12 et 13 mars, actes à paraître.

Ces manifestations ont été le fruit d'un partenariat réunissant les services archéologiques de la Ville, la section d'archéologie de l'Université et les historiens, l'atelier de moulage de Besançon (dernier atelier des Monuments nationaux en province), les Bibliothèques d'étude et de conservation de Besançon, avec l'appui scientifique du Musée Pie chrétien du Vatican.

* ***Autour du monde. Guerre et paix***, février 2017. Exposition organisée à l'automne 2016 à la BU Proudhon et présentée en 2017 au centre-ville, avec la concours de la section comtoise de l'Association française des Nations Unies (AFNU). Il s'agit de la présentation d'environ 70 photographies provenant de la photothèque des NU et retraçant 70 Ans de relations internationales. À cette occasion, et après un colloque antérieurement consacré en 2015 à l'anniversaire de la création des Nations Unies, trois conférences ont été organisées : le 1er février, *Palmyre antique* (Mme Neveux-Leclerc du Louvre) ; le 9 février, *Comprendre le monde en guerre* avec le Général Lesimple, commandant de l'État-Major N° 1 et R. Girard, grand reporter au Figaro ; le 15 février, *Les Syriens, un peuple en déroute* avec H. Bourgon, journaliste indépendante.

*** *Organisation d'une Journée d'études***, le 5 décembre 2018, consacrée au soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, placée sous l'égide de l'Institut René Cassin et sous le haut patronage de Mme Françoise Tulkens, professeur émérite, ancienne vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'Homme.

* ***Participation au Cinquantenaire de la Faculté de Droit*** par le biais d'une exposition dédiée organisée par l'Université Ouverte, 2018

* ***Organisation en 2022 - 2023 d'un Cycle de conférences autour de Pasteur*** labellisées par l'Académie des Sciences dans la cadre du bicentenaire Pasteur .

Besançon, Le 22 octobre 2022

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de me porter candidate à la direction de l'Université Ouverte, service commun de l'Université de Franche-Comté.

Nommée en 2010 à cette fonction, j'ai eu la chance de découvrir à quel point ce service était original et utile. En effet, il regroupe, outre Besançon, huit antennes régionales, Morteau étant la dernière-née grâce au double engagement de l'Université et de la municipalité, sans compter le partenariat avec des villes ou Communautés de communes si bien que, chaque semaine, ce ne sont pas moins de 2 000 personnes qui participant à des cours ou conférences dispensés sous l'égide de l'Université de Franche-Comté.

Par ce moyen, les savoirs universitaires sont largement diffusés, les universitaires comtois sont mieux connus et appréciés, le lien social enrichi. L'Université de Franche-Comté fait donc œuvre utile et les collectivités sont très reconnaissantes de ce contact de terrain avec les populations.

C'est un rayonnement territorial unique si on le compare avec ce qui peut exister ailleurs. En effet, pour être membre de *l'Union française des Universités Tous Âges*, l'Université Ouverte siégeant au Conseil d'administration de cette Association reconnue par le Ministère et domiciliée à *France Universités*, je puis témoigner que nulle part ailleurs n'existe une structure territoriale complètement intégrée comme l'est l'Université Ouverte. Toutes les antennes appartiennent à égalité au même Service et ne sont pas autant d'Associations de la loi de 1901 qui seraient, chacune, conventionnée avec l'Université.

Nous devons ce système mutualiste lié à la Région et aux communes à l'engagement comme à la volonté du premier Directeur, monsieur Michel Woronoff. Depuis plus de dix ans, je travaille avec les présidents/présidentes d'antenne ainsi qu'avec les collectivités dans cet esprit d'origine et le modèle est désormais bien assis et reconnu

Ne pouvant plus accomplir un mandat complet, sauf à obtenir une prolongation d'un an pour nécessité de service, j'ai hésité à me représenter et ce sont des motifs particuliers qui m'y ont finalement conduite.

La crise sanitaire a fortement affecté la structure puisque nous sommes passés d'un peu plus de 3 000 inscrits à 1870 en 2020/21 ! L'an dernier, l'effectif est remonté à 2 250 inscrits et nous espérons atteindre les 2 500 cette année, toutefois nous sommes encore loin d'avoir retrouvé tous nos inscrits malgré l'exceptionnel dévouement des bénévoles.

Face à cette situation, nous avons lancé une formule de cours et conférences entièrement à distance « L'UO à portée de clic », formule de 8 à 9 heures hebdomadaires données en direct mais à distance, qui semble trouver sa place et que je souhaiterais développer, estimant que c'est un moyen de toucher des personnes éloignées géographiquement des antennes, ou ne pouvant se déplacer.

Par ailleurs, l'antenne de Montbéliard est en voie de réorganisation à la suite du décès, en mai dernier, de F. Vion-Delphin, président de l'antenne depuis plus de trente ans. Là encore, je voudrais pouvoir accompagner l'antenne dans cette phase un peu délicate.

Enfin, compte tenu de ce qu'est devenu le Service qui repose sur une sorte de triptyque « Université, bénévoles de l'Association, collectivités », il serait sage de revoir la Convention liant l'Association de Développement des Activités à l'Université Ouverte (Adauo) à l'Université de Franche-Comté, voire de créer une Fondation universitaire associant à l'Université les collectivités et l'Adauo. Ces solutions ont déjà été étudiées, sans connaître une suite favorable, ce qui est regrettable et il me semble que c'est un point important à traiter et sur lequel je pourrais travailler.

Voici, madame la Présidente, les raisons, outre l'intérêt personnel que je porte à la pérennisation d'un Service qui me tient à cœur, les raisons qui m'amènent à poser à nouveau ma candidature.

Veuillez agréer, madame la Présidente, l'assurance de ma respectueuse considération,

Damienne Bonnamy,